

-Quelles sont les mesures d'hygiène additionnelles qui sont instaurées? **Une seule personne syndiquée à l'administration présentement. Nous avons procédé à la désinfection des postes de travail, rampes, poignées, boutons, robinetterie, etc. ; doivent respecter 1m entre les personnes, lavage fréquent des mains selon les recommandations (affiche à tous les lavabos), rester à la maison si symptôme grippal, 14 jours si revient d'un voyage**

-Est-ce qu'il y a des mesures particulières qui seront mises en place? (Ex. réduction des heures d'opérations, diminution des groupes en visites, fermeture de l'hébergement aux clients, annulation des déplacements à l'extérieur de l'établissement) **arrêt de toutes les activités et fermeture du pavillon d'accueil (barré en tout temps), seuls les cadres et employés autorisés y ont accès**

-Maintien ou non des opérations de votre organisation

-Pour les organisations qui maintienne leurs opérations :

-Est-ce que les tous employés sont maintenus en poste?

-Est-ce que le télétravail sera favorisé pour les emplois où cette situation est envisageable?

-Pour les employés retournés à la maison, est-ce que la rémunération sera maintenue?

-Pour les organisations qui mettent un terme à leurs activités temporairement :

-Est-ce que les employés sont maintenus en poste? **Non**

-Est-ce que le télétravail sera favorisé pour les emplois où cette situation est envisageable? **Non applicable**

-Pour les employés qui seront retournés à la maison sans possibilité de télétravail, est-ce que la rémunération sera maintenue? **Non déjà en assurance-emploi**

-Pour les employés saisonniers à l'emploi, est-ce que leur contrat de travail sera honoré jusqu'à la fin ou la situation amènera une fin précipitée de contrat? **Non déjà en assurance-emploi**

-Pour les organisations qui ont des opérations de natures saisonnières, est-ce que l'actuelle ou la prochaine saison est compromise? **Pas pour le moment. Nous participerons à des forums pour plus d'information dans les prochains jours. Nous avons l'intention de demander aux autorités gouvernementales que les prestations soient renouvelées automatiquement sans heures assurables jusqu'à la saison 2021 s'il devait y avoir ralentissement et que des employés ne soient pas en mesure d'effectuer les heures nécessaires pour se qualifier à l'assurance emploi ou pas en mesure de débiter la saison.**